

Dates du séjour : du _____ au _____

Identification de l'enfant :

Nom et prénom de l'enfant : _____ Date de naissance : _____
Nom et prénom de la mère : _____ Profession : _____
Nom et prénom du père : _____ Profession : _____
Adresse du responsable légal de l'enfant : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél. domicile : _____ Tél. trav. mère : _____ Tél Trav. père : _____
Portable mère : _____ Portable père : _____ Tél Autre : _____
Adresse et téléphone des parents pendant la période du séjour de l'enfant : _____

N° de sécurité sociale : _____ Centre Payeur : _____

Formulaire E111 pour les stagiaires venant de l'étranger à fournir.

Vaccinations :

DTP (antidiphtérique - antitétanique - antipoliomyélitique) : _____
BCG (antituberculeuse) : 1^{er} vaccin : _____ Revaccination : _____
ROR (Rougeole - Oreillons - Rubéole) : _____ Hépatite B (3 injections) : _____
Autres Vaccins : _____ Injection de sérum d'immunoglobulines : _____

Renseignements Médicaux concernant l'enfant :

L'enfant a-t-il eu les maladies suivantes :
Rubéole : _____ Rougeole : _____ Oreillons : _____ Coqueluche : _____ Angine : _____
Rhumatismes : _____ Scarlatine : _____ Otites : _____ Asthme : _____
L'enfant mouille-t-il son lit ? oui non S'il s'agit d'une fille est-elle réglée ? oui non
Autre difficultés de santé en précisant les dates (maladies - accidents - convulsions - allergies - hospitalisations) : _____

L'enfant suit-il un traitement actuellement ? oui Non

Si l'enfant doit suivre un traitement pendant son séjour, joindre impérativement l'ordonnance du médecin aux médicaments.

Autorisation parentales :

En tant que centre sportif de vacances, nous ne sommes pas autorisés à donner des médicaments aux enfants sans ordonnances. Toutefois, en cas de nécessité, merci de cocher les médicaments que vous nous autorisez à donner :
 Doliprane (douleurs et fièvre) Maalox (maux d'estomac) Imodium (diarrhée)
 Arnica (coups, bleus, bosses, ...) Biafine (brûlure) Sédermyl (Piqûres insectes/végétaux)
En cas de problème parasitaire, autorisez-nous à faire un champoing anti-poux ? oui non

Partie réservée au médecin (certificat médical obligatoire préalable au départ)*

Le Docteur en médecine soussigné _____ certifie que l'enfant ne présente aucun symptôme de maladie contagieuse, qu'il n'est pas atteint d'affection cutanée transmissible, qu'il n'est porteur d'aucun parasite et qu'il peut se livrer normalement à la pratique des sports équestres en stage en internat.

Fait à _____, le _____ **Cachet du praticien :**

Signature

Rappel: Il est strictement interdit de fumer dans tous les espaces intérieurs et extérieurs du Centre Equestre du Neubourg conformément à l'article R. 3511-1 du Code de la Santé Publique depuis le 01/02/07.

Je soussigné(e), M _____, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Je déclare également avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente ainsi que le règlement intérieur de l'établissement rappelés au verso de cette feuille.

Date :

Signature :

Règlement Intérieur « Stages »

(Ce dernier s'applique également aux stagiaires majeurs)

Le Centre Equestre du Neubourg est un centre sportif de vacances qui a pour vocation d'organiser des vacances pour les jeunes et de faire pratiquer les disciplines équestres dans des conditions optimales et tout à fait privilégiées.

Les présentes ont été établies dans le but de fixer des règles de vie commune afin que vos enfants puissent passer des vacances équestres inoubliables.

Article 1 : Organisation générale, règles générales et interdictions

Les stagiaires doivent respecter le matériel et les locaux qui leur sont confiés.

Toutes dégradations (trous, marquages, graffitis ...) sur les murs ou autres surfaces feront l'objet d'avertissement aux parents.

L'accès des chambres des garçons est interdit aux filles et inversement.

Pour des raisons de sécurité et de vie collective s'adressant à des enfants, il est formellement interdit :

- De brancher des appareils électriques personnels dans les chambres.
- D'apporter et de consommer de l'alcool dans l'enceinte du Centre Equestre du Neubourg.
- De fumer dans les espaces intérieurs et extérieurs du Centre Equestre du Neubourg conformément à l'article R 3511 du Code de la Santé Publique depuis le 01/02/07.
- De consommé tous stupéfiants.
- De détenir des médicaments dans les chambres sauf cas de force majeur. Les parents à l'arrivée du séjour doivent systématiquement informer le Directeur du centre ou ses préposés de tout traitement médical. Dans ce cas, une ordonnance ainsi que les médicaments seront remis à l'accueil et donnés aux enfants par un des préposés.
- De quitter le Centre Equestre sauf autorisation spéciale du Directeur

Tout manquement sur ces différents points énumérés ci-dessus entraîne l'exclusion immédiate et définitive sans aucune indemnité ou remboursement.

Article 2 : Discipline et Responsabilité

Si le stagiaire est responsable d'une faute grave mettant en cause sa sécurité et celle d'autrui, d'une atteinte aux bonnes mœurs, de propos licencieux ou immoraux, d'un vol, d'une dégradation ou d'un outrage quelconque, la direction du Centre Equestre du Neubourg se réserve le droit au delà de la réparation du préjudice d'exclure le stagiaire fautif sans préavis et sans aucun remboursement.

Responsabilités des parents et des stagiaires :

Si des stagiaires se rendent coupables de vols ou de dégradations, leurs parents ou tuteurs sont tenus d'en assumer la responsabilité financière. Ils s'y engagent par le simple fait d'accepter ce règlement intérieur.

Article 3 : Organisation de l'activité équestre et respect des animaux

Les activités équestres sont programmées et donnent lieu, plusieurs fois par jour, à des séances collectives d'équitation, de théorie, d'hippologie et de soins aux chevaux. Tout ce qui compose l'harnachement des chevaux est fourni par le Centre Equestre du Neubourg. Cependant, les élèves peuvent s'ils le souhaitent, apporter leur matériel de pansage ou autre. Le Centre Equestre du Neubourg décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol. Toute brutalité à l'égard des chevaux, tout comportement anti-cavalier et le non respect du matériel confié aboutiront à une exclusion sans aucune indemnité ou remboursement.

Article 4 : Litiges

L'usager et le Centre Equestre du Neubourg s'engagent à régler les litiges à l'amiable. Cependant, en cas de litige n'ayant pas pu être résolu à l'amiable, le tribunal compétent est celui d'Evreux.

Conditions générales de vente et Modalités d'inscription

Nos prix de stage s'entendent

En pension complète avec 3 heures d'équitation par jour (dressage, obstacle, cross, extérieur, voltige, jeux équestres, attelage, ...) cours de théories, soins aux chevaux, animations quotidiennes et le transfert de l'ancienne gare du Neubourg au club.

Nos prix ne prévoient pas

L'équipement du cavalier, la licence fédérale de l'année en cours, les frais d'examens fédéraux et d'envoi de diplôme si vous souhaitez éventuellement passer un galop.

Modalités d'inscription

Le montant d'un stage constitue une somme indivisible ne pouvant être remboursée ou reportée en cas d'interruption pour quelque cause que ce soit.

Les arrhes versées pour l'inscription à un stage sont non récupérables en cas de désistement et sont encaissables à réception.

L'inscription à un stage implique l'acceptation des conditions générales de vente et l'acceptation du paiement du montant total du prix du séjour.

L'inscription à un stage vous est confirmée par courrier à réception du bulletin d'inscription et des arrhes versées en fonction des places disponibles.

Sécurité

Le port du casque bombe est obligatoire quelque soit le niveau.

A partir du galop 4 casque de cross et protège-dos sont indispensables pour les entraînements au cross.

Pour tous les niveaux, le protège-dos est fortement conseillé aux cavaliers mineurs lors des leçons de saut d'obstacles, de cross et de parcours en extérieur y compris en promenade (recommandation faite par la FFE).

Aides financières

Nos stages sont agréés par le ministère de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

Nous acceptons les chèques vacances A.N.C.V., code prestataire n°027 077 et les bons C.A.F.

Nous fournissons en fin de stage une facture acquittée du séjour avec une attestation de stage pour une prise en charge éventuelle de votre comité d'entreprise.

Affaires personnelles et vêtements

Le Centre Equestre du Neubourg ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol des bagages ou affaires personnelles des stagiaires.

Assurance responsabilité civile

Le Centre Equestre du Neubourg est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux stagiaires pour les faits qui lui incombent. Si la responsabilité du centre n'est pas prouvée, chaque stagiaire possède par le biais de la licence fédérale rendue obligatoire, une assurance responsabilité civile et individuelle accident les couvrant (voir modalités au dos de cette licence ou contactez le cabinet Pezant au 02.31.06.11.60).

Droit à l'image

Le Centre Equestre du Neubourg se réserve le droit à des fins promotionnelles de prendre, détenir et diffuser, les images (photos et vidéos) faites pendant tout le déroulement du stage sous quelque forme de support que ce soit, tant par procédé photographique, que par enregistrements audios ou vidéos.

Les images sont acquises définitivement, au profit du Centre Equestre du Neubourg quel que soit la période d'utilisation de cette image et sans aucun paiement.

Informatique

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification quant aux informations informatiques vous concernant.